



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2018-505**

**Séance publique du**

**9 novembre 2018**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la  
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du  
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20181109- lmc1143983-DE-1-1
Date de signature : 13/11/2018
Date de réception : mardi 13 novembre 2018
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : ACTIVITES DISPOSITIF POIVRE : ATTRIBUTION DE PARTICIPATIONS FINANCIERES**

Le 9 novembre 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 02/11/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Sylvaine DI CARO, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Madame Abbassia BACHI à Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Jean BOULHOL à Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET à Madame Michele EINAUDI, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Brigitte DEVESA à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Charlotte BENON, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Reine MERGER, Monsieur Alexandre GALLESE à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Claude MAINA à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Christian ROLANDO à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Josyane SOLARI à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Michael ZAZOUN à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Coralie JAUSSAUD.  
Secrétaire : Karima ZERKANI-RAYNA

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Qualité de Vie  
Direction des Activités Périscolaires

Nomenclature : 7.5  
Subventions

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 9 NOVEMBRE 2018

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

**Politique Publique : 14-ENSEIGNEMENT ET SOUTIEN A L'ÉDUCATION DES ENFANTS SCOLARISES**

**OBJET** : ACTIVITES DISPOSITIF POIVRE : ATTRIBUTION DE PARTICIPATIONS FINANCIERES- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération N° 2002-1249 du Conseil Municipal du 16 décembre 2002, il a été décidé la mise en place du Plan Organisant les Interventions de la Ville pour les Rythmes Educatifs ( P.O.I.V.R.E ).

Ce dispositif permet l'organisation dans les écoles d'activités sportives et culturelles animées par des associations durant le temps périscolaire de la pause méridienne.

La gestion financière du P.O.I.V.R.E relève de la Caisse des Ecoles pour les écoles élémentaires publiques, et de la Ville pour les écoles élémentaires privées sous contrat.

L'ensemble du dispositif est examiné par un Comité de Pilotage. Pour l'année scolaire 2018-2019, celui-ci a examiné et validé six projets concernant six écoles privées.

En conséquence, je vous demande mes chers collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** d'attribuer des participations financières à des associations qui œuvrent au sein d'écoles privées dans le cadre du dispositif P.O.I.V.R.E. figurant dans le tableau joint au présent rapport,
- **DIRE** que la dépense totale soit 12 348 € (douze mille trois cent quarante-huit euros) sera répartie de la façon suivante :

- 4 753 € (quatre mille sept cent cinquante-trois euros) pour le premier trimestre de l'année scolaire 2018-2019 imputé sur le compte budgétaire 92213 6574 1682 qui présente les disponibilités suffisantes pour l'exercice budgétaire 2018,
- 7 595 € (sept mille cinq cent quatre-vingt-quinze euros) pour les deux trimestres suivants à inscrire au budget de la ville pour l'année 2019 sur le compte budgétaire 92213 6574 1682.

DL.2018-505 - ACTIVITES DISPOSITIF POIVRE : ATTRIBUTION DE PARTICIPATIONS FINANCIERES-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 36
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
Reine MERGER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

**DIRECTION DES ACTIVITES PÉRISCOLAIRES  
DISPOSITIF POIVRE  
ACTIVITES ORGANISEES DANS LES ECOLES PRIVEES  
ANNEE SCOLAIRE 2018-2019**

Référence : DCM N°

**LIGNE BUDGETAIRE : 922 13 6574 1682**

N° TIERS	ASSOCIATION	TYPE ACTIVITÉS	ECOLES PRIVEE SOUS CONTRAT CONCERNEE	PARTICIPATION ANNUELLE ANNEE 2018 2019	PARTICIPATION 1 <sup>er</sup> trimestre scolaire	PARTICIPATION 2 <sup>ème</sup> trimestre scolaire	PARTICIPATION 3 <sup>ème</sup> trimestre scolaire
65 790	ASSOCIATION PROVENCALE MULTISPORTS	MULTISPORTS	SACRÉ CŒUR	4 292,00 €	1 640,00 €	1 572,00 €	1 080,00 €
	ASSOCIATION PROVENCALE MULTISPORTS	MULTISPORTS	SAINT FRANÇOIS D'ASSISÉ				
25 022	AUC ESCRIME	ESCRIME	SAINTE BERNADETTE	1 023,00 €	360,00 €	393,00 €	270,00 €
43 465	THEATRE AINSI DE SUITE	THÉÂTRE	SAINTE CATHERINE	2 964,00 €	1 108,00 €	1 100,00 €	756,00 €
72 416	ESCRIME DU PAYS D'AIX	ESCRIME	NATIVITÉ	1 935,00 €	777,00 €	618,00 €	540,00 €
60 442	TAEKWENDO DU PAYS D'AIX	TAEKWONDO	SAINTE JOSEPH	2 134,00 €	868,00 €	690,00 €	576,00 €
				12 348,00 €	<b>4 753,00 €</b>	4 373,00 €	3 222,00 €
						<b>7 595,00 €</b>	